

La Gazette de Sorel

Journal Bi-Hebdomadaire Politique Commercial Agricole et Littéraire.

D. CASAUBON PROPRIÉTAIRE.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Rédigé par des Collaborateurs.

PILULES DE Noix Longues Composees

De McGALE (recouvertes en sucre.)

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpeur du Foie, maux de Tête, Indigestions, Étourdissements, et de tous les maux causés par le mauvais fonctionnement de l'estomac.

CES PILULES sont fortement recommandées comme étant un des plus sûrs et plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif, pouvant être administré dans n'importe quel cas, elles ne contiennent aucune de ces substances délétères qui pourraient les rendre préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées.

LES PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSEES de McGALE sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tiré de la noix longue et combiné avec d'autres principes végétaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les Pilules stomaciques jusqu'à présent offertes au public.

DOSE.—Pour un Adulte, 2 ou 3 Pilules en se mettant au lit, suivies, si on le veut, d'une tordue de «sédifère» matin. Pour une personne jeune ou d'âge, 1 ou 2 Pilules prises de la même manière. Une Pilule prise après dîner facilitera beaucoup la digestion.

Prix 25 cts par boîte, 6 boîtes pour \$30. Sur réception du prix, elles seront expédiées par la poste sans charge extra.

B. E. McGALE, Chimiste,

607, 81.—ua. Seul Propriétaire et Fabricant, Montréal.

ADRESSES D'AFFAIRES.

Le Dr. H. W. COYLE

a transporté son Bureau au

No. 68 RUE GEORGE.

Où pourra le consulter l'avant-midi

de 8 heures, à 10, l'après-midi de 1 à 3 1/2

le soir de 6 à 8 1/2.

4 juin 81.—Gu.

L. P. P. CARDIN

Notaire Public

et

Commissaire pour recevoir les affidavits

86 Rue Augusta, SOREL

On trouvera à ce bureau de l'argent,

sur hypothèque, à un taux n'excedant

pas 8 p. c.

Sorel, 1 mai 1881.—ua.

GEORGE VEILLET,

TAILLEUR.

a transporté son atelier dans la BATISSE

de M. ANDRÉ CHAPDELAIN, porte

voisine du SORELLOIS.

Se charge de la confection de tous

vêtements pour hommes et enfants.

Ses capacités bien connues sont un

gage de succès, et ayant un atelier plus

spacieux que ci-devant, il sera plus en

état de donner satisfaction à ses pratiques.

RUE AUGUSTA, SOREL.

1^{er} mai 1881.—ua.

G. I. BARTHE,

JAVOAT,

No. 17, RUE GEORGE.

Adressés des bureaux de «La Gazette»

SOREL.

M. Barthe se charge généralement de

ce qui est de sa profession. Est à son

bureau de 10 hrs. a. m. à midi et de 2

hrs. p. m. à 4 hrs. p. m. Ayant formé

une société avec l'un des meilleurs

bureaux de Montréal, on pourra lui confier

en toute sûreté les causes en litige et en

appel. Les collections sont faites en

toute diligence et remise immédiate.

Sorel, 1 mai 81.

JOSEPH LORD,

TAILLEUR.

No. 30, Rue de la Reine,

SOREL.

Bonne coupe garantie.—Promette livrai-

son.—Prix modérés.

1^{er} mai 1881.—ua.

W. H. CHAPDELAIN

NOTAIRE.

Bureau et résidence :

52 RUE GEORGE 52.

1

MOULIN A SOIE

ST-LAURENT.

On

(Ancien moulin Vigneault.)

On

Ce moulin est maintenant en pleine

opération. On y trouvera toujours un

assortiment complet de bois de service

de toutes dimensions tel que

LANCHES,

MADRIERS,

BOIS DE CHARPENTE,

BARDEAUX,

LATTES, Etc., Etc.

DR. LEBLANC, Gérant,

JEAN B. VIGNEAULT, Contre-Maitre.

1^{er} juin 81.—1ua

FEUILLETON.

21

Pompon.

(Avec permission spéciale)

DE L'AUTEUR.

Deuxième Partie.

VII

C'était seulement sur des présomptions qu'il pouvait baser ses espérances : un regard, un sourire, un serrement de main en jouant, un mot tendre qui pour lui avaient été des indices qu'il avait interprétés au gré de ses desirs et qui n'étaient que des indices plus ou moins vagues.

Elle pouvait l'aider, cela était certain ; mais elle pouvait ne pas l'aider et ne voir en lui qu'un ami, qu'un camarade, cela était possible aussi.

Se serait-elle laissée toucher par la demande en mariage ?

Cela était une autre question et non moins difficile, non moins compliquée.

Avant tout, il aurait fallu savoir comment Casparis l'avait présentée, cette demande, et s'il l'avait appuyée ; à cet égard l'inquiétude était permise, car tout d'abord il avait paru l'accueillir froidement, et ensuite il s'était renfermé dans une réserve assez étrange s'il n'avait pas contre ce mariage une répulsion qu'il ne voulait pas avouer, et même s'avouer à lui-même.

En admettant que Casparis eût dit tout ce qu'il pouvait dire en faveur de ce mariage, il restait à examiner comment Pompon avait accueilli cette demande et si elle avait été sensible aux intérêts matériels qui pouvaient en résulter pour elle, la vie assurée, la tranquillité, la sécurité, un intérieur honnête, un avenir de paix avec les douces joies de la famille.

Etait-il dans son caractère de penser à ces choses ? Était-il de son âge de s'en préoccuper ? Elle était insouciant, désintéressée, et jamais il n'avait remarqué en elle le moindre souci du lendemain ; elle avait traversé tant d'épreuves terribles sans jamais y succomber qu'on s'expliquait sa superbe confiance ; demain serait ce qu'avait été hier ; le passé lui répondait de l'avenir.

C'était là, il devait le reconnaître, et il ne se faisait pas d'illusions à ce sujet, de bien défavorables conditions.

Mais d'autre part si se demandait en même temps pourquoi elle ne l'aimait pas comme lui-même l'aimait, et cela relevait son espérance. Ils avaient vécu l'un près de l'autre depuis plusieurs années, elle le connaissait, elle savait ce qu'il valait, et sans s'effrayer d'un fol orgueil, il trouvait qu'il pouvait toucher le cœur d'une jeune fille.

Mères ! Mères ! Mères ! — Elles ont toutes la nuit et tenue éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait chercher des remèdes à son mal, et s'il est d'une nature délicate, on s'efforce de lui faire une douce nuit, on s'efforce de lui faire une douce nuit, on s'efforce de lui faire une douce nuit.

C'est le cas de M. Winslow, le voyageur infortuné, le pauvre pécheur, c'est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas un être au monde qui, ayant usé de ce sursis, ne vous dise pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, s'efforce d'effrayer le bébé, et s'efforce de lui faire une douce nuit, on s'efforce de lui faire une douce nuit, on s'efforce de lui faire une douce nuit.

Imprimé à la Gazette de Sorel, Samedi, 18 juin 1881.

Imprimé à la Gazette de Sorel, Samedi, 18 juin 1881.

Imprimé à la Gazette de Sorel, Samedi, 18 juin 1881.

Imprimé à la Gazette de Sorel, Samedi, 18 juin 1881.

Imprimé à la Gazette de Sorel, Samedi, 18 juin 1881.

Imprimé à la Gazette de Sorel, Samedi, 18 juin 1881.

Imprimé à la Gazette de Sorel, Samedi, 18 juin 1881.

Arrivé à la porte de Casparis, et ayant constaté qu'il était d'une heure et demie en avance, il n'avait pas voulu entrer : sûrement Casparis n'était pas encore levé ; que ferait-il en l'attendant ? Il ne pourrait pas travailler ; il se dévorerait dans l'impatience ; mieux valait marcher, aller droit devant lui et user sa fièvre dans le mouvement.

Il avait donc rebroussé chemin, et pendant une heure il avait erré sur les boulevards des fortifications, interrogeant sa montre à chaque instant, et l'approchant de son oreille pour voir si elle n'était pas arrêtée.

Enfin, au bout d'une heure, n'y tenant plus, il s'était décidé à entrer ; peut-être Casparis se serait-il levé plus tôt que de coutume.

Et de fait, Casparis était déjà au travail, seul dans l'atelier, c'est-à-dire avec les bêtes et sans Pompon.

En voyant entrer Jotral, il se leva vivement et vint à lui.

Mais il n'eut pas besoin de se servir de la phrase arrangée qu'il tenait prête pour annoncer à Jotral la réponse de Pompon : — Elle n'accepte pas ! s'écria Jotral.

Casparis ouvrit les bras et baissa la tête sans parler.

Que dire ? Jotral était resté immobile cloué sur place.

Après un temps assez long il se dirigea vers l'armoire où il accrochait ses habits, et comme tous les jours il défit son paletot et endossa sa blouse machinalement, sans savoir bien certainement ce qu'il faisait, la tête perdue, le cœur gonflé.

Puis lentement, à pas comptés, il vint à son marbre et prit un ébauchoir, mais ses mains tremblantes le laissèrent échapper.

Alors brusquement, il vint à Casparis, qui s'était remis au travail, et les lèvres frémissantes, la voix rompue :

— Pourquoi ? demanda-t-il.

— Elle ne veut pas se marier.

— Ce n'est pas une raison.

— C'est la sienne.

— Elle aime quelqu'un ?

— Elle n'aime personne.

— Ce n'est pas possible.

— Elle me l'a affirmé.

— Elle vous a trompé.

— Je ne crois pas : elle n'est pas trompeuse ; et puis, si elle aimait quelqu'un, l'occasion lui en viendrait.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— Elle ne peut pas se marier.

— N' imaginez rien de blessant pour vous, rien d'antipathique ; elle ne veut pas se marier, voilà tout, et ce tout est assez terrible pour que vous n'allez pas au delà.

Et alors il lui répéta presque mot à mot ce qui s'était dit dans leur long retour.

Une fois seulement Jotral l'interrompit, ce fut quand il expliqua que Pompon avait paru heureux ou tout au moins fier d'être aimé :

— Mais alors ! s'écria Jotral.

— Sans doute il y a là une contradiction, mais pour moi je me l'explique par le dernier mot de Pompon : « laissez-moi être enfant ; » c'est qu'en effet c'est et ce n'est qu'une enfant.

Vous avez cru que c'était une jeune fille, ce n'est qu'une petite fille.

Jotral secoua la tête.

— Et c'est là, continua Casparis, ce qui doit être une consolation pour vous, et même un motif d'espérance. Pompon ne veut pas se marier en ce moment, mais néanmoins elle est flattée que vous l'aimiez ; il n'est donc pas impossible que dans un certain temps, ses sentiments changent, et désireraient ce qu'elle refuse aujourd'hui.

— Le croyez-vous ? s'écria Jotral.

— Je ne peux pas dire que je le crois, mais enfin c'est possible, ne le sentez-vous pas comme moi ?

— Jo ne sene que le coup qui m'a

cérasé ; sans doute je me disais

qu'elle pouvait ne pas accepter ;

mais je ne croyais pas ma rai-

son, j'en écoulais que mon amour.

J'ai eu trop d'orgueil ; j'ai cru

que je n'avais qu'à parler de

mariage et que je serais écouté.

Mais elle a son orgueil aussi et

c'est justice. C'est égal, je tombe

de haut et durement.

Casparis lui tendit la main :

— Mon pauvre Jotral !

Devant cette marque de sym-

pathie Jotral s'attendrit :

— Vous avez raison, dit-il,

j'attendrai ; j'espère ; je me

ferai peut-être aimer, j'ai l'ave-

oir, moi, mais ma pauvre mère,

qui se croit perdue et qui vou-

lait me voir marié avant de mou-

rir, c'est été pour elle une si

douce félicité. Enfin.

Et il fit quelques pas du côté

de l'âtre endormie.

— Voulez-vous ne pas travail-

ler aujourd'hui ? dit Casparis.

— Au contraire, je voudrais

pouvoir travailler jour et nuit,

j'ai eu plus d'un chagrin dans

ma vie, et j'ai alors invoqué

les saints du paradis ; mais

il n'y en a qu'un qui m'a exeu-

cé, c'est saint Travail.

Et cette fois prenant son ébau-

choir d'une main ferme, il se

mit à l'œuvre.

Contrairement à ce qui se

passait tous les jours, Pompon

ne vint pas dans l'atelier pen-

dant la matinée ; on ne l'enten-

dait pas non plus étudier son

violon dans le salon ; et Jotral

se demanda si elle était malade

ou si elle cherchait à ne pas le

voir.

Après le déjeuner, Casparis

sortit pour un rendez-vous

très préparé à partir ; mais

il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Il ne put aller.

Monsieur H. Mahler, 16, rue de la Grande Batellerie, Paris, est notre seul agent pour la France. Il est exclusivement autorisé à recevoir les abonnements et les annonces pour D. Cassanov, Propriétaire de la Gazette de Sorel.

Monsieur J. H. Bates, agent de publicité, 41, Park Row (Bâtiment du Times), New-York, est autorisé à prendre des annonces pour la Gazette de Sorel aux prix les plus modérés.

CE JOURNAL EST EN VENTE AU BUREAU DE PUBLICITE DE LA GAZETTE DE SOREL, 591, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

AVIS.—La "Canada Advertising Agency", 29 King St., Toronto (W. W. Butcher, directeur), est autorisée à faire les annonces pour ce journal.

AVIS.

Malgré que l'abonnement à la Gazette de Sorel soit toujours payable d'avance, cependant il y a encore un grand nombre de souscripteurs qui n'ont pas payé leur abonnement de l'année écoulée.

Ils devront s'acquitter le plus tôt possible afin de s'éviter des désagréments.

Nous remercions bien cordialement ceux qui ont bien voulu nous envoyer le montant de leur souscription.

La Gazette de Sorel.

SAMEDI, 18 JUIN 1881.

La fête nationale.

L'idée de réunir les citoyens de Trois-Rivières, Berthier, Joliette et Sorel dans une commune célébration de la fête nationale annuelle des Canadiens-français était en elle-même trop attrayante pour ne pas se réaliser. Aussi voyons-nous avec une satisfaction que nous ne cherchons pas à atténuer le projet grandir et se traduire déjà par des préparatifs qui impriment un mouvement d'activité inaccoutumée aux divers comités.

Il n'y a aucun doute que le programme ordinaire des réjouissances intra muros commencerait à manquer d'intérêt par ce seul fait qu'il était un peu monotone. Tous les jours de processions où l'on voit figurer les mêmes nouveautés, où l'allégorie ne suffit pas toujours à varier la réclame, du reste fort innocente; toujours des improvisations cueillies dans le champ, assez rétréci, des lieux communs du patriotisme, si sincères qu'ils soient; cela peut devenir à la longue un peu uniforme.

Qu'en contre, on ait l'idée de rassembler, en un tel jour, sur une île perdue de notre grand fleuve — probablement une de ces îles dont le spectacle inattendu peut étonner les immortels découvreurs de la Nouvelle-France — les citoyens de deux, trois ou quatre districts du Canada français; oh! alors, n'est-ce pas que la seule mention d'un pareil rendez-vous est bien propre à faire vibrer de nouvelles cordes patriotiques? Combien plus attrayante encore sera la fête, si le programme est soigneusement agencé comme il l'est cette fois grâce au zèle du comité national et de l'Union Musicale de Trois-Rivières, auxquels revient le bénéfice de l'initiative! Mentionnons seulement, en tête des attractions sérieuses, la probabilité d'entendre nos deux meilleurs orateurs, les honorables MM. Laurier et Chapleau.

Nous ne saurions mieux terminer ce court article qu'en reproduisant l'éloquentte lettre du secrétaire du comité trilluvien, qui indique les grandes lignes du programme. Pour les détails arrêtés jusqu'à cette heure, nous renvoyons le lecteur à une autre colonne.

Trois-Rivières, 13 juin 1881.

A. M. URBAN BATHIE,
Secrétaire St-J-Bte de Sorel.

Monsieur,
J'ai l'honneur d'acquiescer de votre lettre du 10 courant. La Société St-Jean-Baptiste de Trois-Rivières ne charge de vous exprimer sa reconnaissance pour l'accueil bienveillant que votre société a fait à notre proposition de réunir les deux villes pour célébrer la fête nationale de juillet. J'ai le plaisir de vous apprendre que nous avons réussi à conclure des arrangements avec la Compagnie du Richelieu, qui, sous l'égide de nos représentants, nous permettra d'accommoder tout ceux qui voudront bien prendre part à la démonstration. Ne pouvant donner suite à notre projet de faire une messe en

plein air, nous croyons que le meilleur moyen d'y suppléer serait d'avoir une messe dans quelque localité avant le départ, et de faire dans l'île une démonstration religieuse avant de commencer la fête.

Je me permets de vous dire qu'ici notre organisation est presque complète.

Votre tout dévoué,

R. S. COOKE.

Ajoutons encore une cordiale invitation aux paroisses de ce comté et de Yamaska.

Un jour de fête nationale comme celui-là, on n'est jamais trop pour fraterniser et se retrancher aux souvenirs de nos gloires aussi qu'à la contemplation consolante de l'avenir que Dieu réserve sans doute à notre nationalité!

Nous commençons aujourd'hui, à la quatrième page, la reproduction in extenso des discours du Président de la Chambre des députés française sur le scrutin de liste, ce magnifique morceau d'éloquence parlementaire, qui a produit un si grand effet lorsqu'il a été prononcé, ne perd pas en puissance à la lecture. On s'expliquera, en le méditant, qu'il ait pu mériter un auditoire éclairé comme la Chambre législative de la France, qu'il ait pu changer une minorité en une majorité de plus de soixante-dix. En tous cas le lecteur y trouvera matière à profit; il se demandera comme nous si un simple système électoral dans la défense provoque autant d'éloquence et produit autant de conviction, n'est pas le moyen qu'on cherche en vain depuis nombre d'années pour relever le niveau de la politique canadienne.

On lit dans l'Electeur :

Il est rare que le gouvernement ait l'intention d'accepter, avec une légère modification, la proposition de l'hon. M. Mercier, de former un comité spécial, chargé d'examiner la position financière de la Province.

Les partisans du conseil législatif voient là une mine destinée à faire sauter leur favori, et ils pourraient bien se liguer contre l'opposition et le gouvernement réunis.

UN SCANDALE.

(Du Petit Journal de Québec.)

Les conservateurs de la Nouvelle-Écosse sont dignes de ceux de notre province. On en jugera après avoir pris connaissance d'un événement qui vient de se produire dans cette partie du Dominion. Le parti conservateur qui est au pouvoir juge le revenu insuffisant pour contenir la voracité de ses partisans. A l'exemple du nôtre, il songe à recourir au système des emprunts. Dans ce but le ministère fit adopter par l'Assemblée législative une loi l'autorisant à négocier un emprunt. Mais le Conseil législatif, qui en cette province de la Nouvelle-Écosse n'est pas aussi servile que le nôtre, refusa son approbation à cette mesure. Il en suivit un doublet, une crise tout comme celle qui a provoqué la chute du cabinet Joly. Les chefs conservateurs tentèrent alors un suprême moyen, celui d'acheter l'appui de quelques-uns des conseillers récalcitrants. Dans ce but un M. Seaton, politicien important d'Halifax, aborda M. Whimam, conseiller législatif d'Annapolis, pour solliciter sa résignation moyennant une récompense de mille dollars, monnaie sur table. M. Seaton prétendit qu'il avait la garantie de la part du gouvernement que, dans le cas d'une telle résignation, il serait nommé conseiller législatif et offrirait finalement à M. Whimam l'assurance qu'il toucherait, nonobstant sa résignation, son indemnité, comme membre du Conseil législatif. Le conseiller d'Annapolis, qui est un libéral, refusa pareille proposition et la repoussa dédaigneusement, puis en pleine séance du Parlement il fit une déclaration osermentaire, relatant les faits que nous venons de raconter. Un peu embarrassés, les ministres ont rédigé une contre-déclaration visant tous les faits et prétextant malentendu. M. Seaton, à qui cette pièce fut soumise, la signa avec empressement, mais refusa préemptoirement d'étayer sa négation d'un serment prêt devant un magistrat. Il ne voulut point jurer l'exactitude du démenti (opposé aux affirmations de M. Whimam) contenu dans le document qu'on lui avait fait signer. D'autre part la Chambre, comme d'ailleurs tout le reste du pays, a vite reconnu le véritable coupable. Et le gouvernement conservateur est resté dans la confusion. Les ministres tout de même ont gardé bonne contenance, car ces gens-là, comme ici, ne sont pas capables de honte. Ces braves conservateurs de la Nouvelle-Écosse n'ont pas raison de jalouser leurs congénères de la Province de Québec. Ne sont-ils pas aussi malhonnêtes les uns que les autres?

Parlement Provincial.

Québec, 13 juin.

Le change a adopté deux projets de loi adjoint aux deux suivants à la pratique de la profession d'avocat : MM. J. E. Clingnon et J. E. Lepine. M. Irvin a proposé le renvoi à six mois du projet

de loi concernant le dernier, mais la Chambre a adopté un amendement au contraire par le vote suivant :

POUR. — MM. Beaudet, Bergevin, Champagne, Chapleau, Deschênes, Duckett, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavalier, Loranger, Murphy, Paquet, Picard, Robertson, Saint-Cyr, Wurtelle. — 19.

CONTRE. — MM. Blais, Cameron, Irvine, Joly, Langlois (l'ortneuf) Marchand, Watt. — 7.

A la séance du soir, le projet de loi de l'Université Laval a été discuté et adopté. M. Taillon a fait un grand discours. MM. Champagne, Chapleau et Loranger se sont aussi mêlés au débat. M. Chapleau était pour Laval, M. Loranger contre. Les amendements suivants ont été rejetés :

Proposé par M. Taillon, secondé par M. Mathieu :

« Que le rapport du comité général sur le projet de loi No. 15 concernant l'Université Laval et la multiplicité de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés dans les limites de la province de Québec, ne soit pas reçu maintenant, mais que, vu qu'il a été présenté à sa majesté une requête des archevêques et évêques catholiques romains de la province de Québec, datée du 4 novembre 1880, demandant de définir les droits et privilèges que cette université possède en vertu de sa charte royale du 6 décembre 1852, et qu'en réponse à cette requête, le secrétaire d'Etat a informé le gouverneur-général du Canada qu'il ne lui paraissait pas convenable d'inviter sa majesté à intervenir quand la question des pouvoirs de l'Université était pour être soumise à la décision d'un tribunal civil ;

« Vu que depuis que cette réponse a été donnée, la question des pouvoirs de l'Université Laval a, de fait, été soumise aux tribunaux civils, de cette province, et que la cause devant ces tribunaux civils est encore pendante et que les avocats de sa majesté attendent qu'elle soit jugée pour avoir sa majesté de faire droit sur la dite requête des archevêques et évêques de cette province, il soit résolu :

« Que cette chambre croit qu'il n'est pas opportun d'adopter ce projet de loi maintenant et que le rapport du comité de toute la chambre ne soit reçu que dans trois mois. »

POUR. — MM. Beaudet, Bergevin, Cameron, Caron, Charles, Desautels, Duckett, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavalier, Loranger, Lovell, Marion, Mathieu, Picard, Robitaille, Saint-Cyr, Taillon, Wurtelle. — 20.

CONTRE. — MM. Audet, Baudet, Blais, Boutillier, Boutin, Champagne, Chapleau, Dupuis, Flynn, Foran, Gagnon, Gauthier, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, (Chapleau), Langlois, (Portneuf), Marchand, Meikle, Mercier, Mulholland, Murphy, Paquet, Parent, Poirier, Préfontaine, Rinfret, dit Malouin, Robertson, Sheehan, Tarte, Watt. — 31.

M. Mathieu propose alors l'amendement suivant : que le rapport du comité général sur ce projet de loi soit de nouveau renvoyé au comité de toute la Chambre avec instruction de l'annuler en ajoutant les mots, « pour l'avenir », après le mot « doutes », dans la quatrième ligne du préambule et en ajoutant à la section suivante comme section deux, « cet acte n'affectera en rien les dispositions de la charte royale concernant la dite université » et aussi en changeant les mots 2 et 3 en sections 3 et 4 et en retranchant les mots « quant aux dommages et frais » dans la deuxième section du dit projet de loi.

M. Chapleau dit que tout se réduit à une rivalité d'un district contre l'autre ; tout ce que laval demande, c'est que la Chambre déclare par ce projet de loi que l'Université Laval a le droit d'adopter un enseignement ailleurs qu'à Québec. C'est un droit que possède le premier ministre d'école venu. Je ne suis pas reçu ici avec un mandat impératif ; je ne suis pas ici pour chercher de la popularité. Je regrette qu'on ait soulevé tant de bruit au sujet d'un projet de loi qui n'a en soi aucune importance.

M. Taillon. — Je ne sais si c'est moi que l'honorable premier ministre veut faire allusion lorsqu'il parle de gens qui cherchent à se faire de la popularité. Je puis dire que, depuis ma sortie du collège, je n'ai jamais connu la férule du maître.

L'honorable premier ministre dit qu'il n'y a rien dans cette loi qui lui donne un effet rétroactif ; c'est un acte d'interprétation.

M. Loranger. — Je ne désire entrer en aucune façon dans le mérite de la question, on en comprendra la raison lorsque je dirai qu'il n'y a une cause pendante intentée au nom du procureur-général. J'ai voté en faveur de l'amendement, parce que je considère que le parlement ne doit pas se substituer à l'autorité judiciaire. Je crois qu'il est mieux que le parlement laisse aux tribunaux le soin de décider la question. Je prends en cela la position qui a été prise par les avocats de sa majesté en Angleterre. Le bill est ensuite adopté en troisième délibération.

Québec, 14 juin.

Après les affaires de politique, M. l'Orateur donna lecture d'une lettre par laquelle les membres du Conseil municipal remerciaient sincèrement la législature de son vote de \$100,000 en faveur des victimes de l'incendie qui vient de jeter sur le pavé une partie de la population de cette ville.

L'hon. M. Marchand fait remarquer que plusieurs journaux l'ont inscrit, dans la division qui a eu lieu hier soir, comme ayant voté pour l'amendement de M. Taillon et par conséquent contre le projet de loi de l'Université Laval. C'est tout le contraire qui a eu lieu.

M. Taillon. — Vous n'aimez pas les compliments ?

L'hon. M. Marchand. — J'aime avant tout la vérité.

L'hon. M. Robertson propose que la chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Une interpellation de l'hon. M. Joly, à propos des sommes nécessaires à l'entretien du chemin de fer du Nord, lesquelles ne figurent pas dans les estimés, donne lieu à un long débat.

L'hon. M. Chapleau rassure l'opposition en disant que les sommes nécessaires à l'entretien du chemin vont être demandées à la chambre, et qu'un bon vote sera pris à ce sujet. Il ajoute que les recettes du chemin pour l'année 1881-82 seront probablement de \$1,000,000 au lieu de \$800,000 qu'elles ont été cette année. Les dépenses seront d'environ \$700,000.

La chambre se forme alors en comité des subsides et adopte entre autres les estimés des dépenses supplémentaires suivantes pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1881 :

Ecole des sourds muets, Montréal, \$1,000.

Ecole polytechnique, Québec. tel que recommandé par le Conseil de l'instruction publique et celui des arts, \$1,000.

L'hon. M. Chapleau explique que ce sera plutôt une école tenant le milieu entre une école élémentaire des arts et de dessin et une école polytechnique, le gouvernement n'ayant pas cette année à sa disposition l'argent nécessaire pour l'établissement d'une école polytechnique.

Les articles, \$500 pour la publication de la Revue légale et une somme analogue pour la Thémis, sont discutés longuement et finissent par être adoptés.

M. Sheehan croit qu'il serait préférable d'accorder ces subventions à un journal conservateur et à un journal libéral.

On adopte ensuite les articles \$12,000 pour compléter les fondations des nouveaux édifices parlementaires ; \$10,000 pour dépenses contingentes de l'Assemblée législative, y compris impressions, reliure, etc., et \$10,000 pour les incendies de Québec.

Le projet de loi pour permettre au barreau d'admettre M. J. E. Lépine au nombre de ses membres, est adopté en comité général par un vote de 35 voix contre 15. Il est ensuite rapporté, lu pour la troisième fois et adopté.

La chambre se forme en comité sur le projet de loi pour amender la charte du chemin de fer Québec Central.

L'hon. M. Paquet propose l'amendement suivant comme clause additionnelle :

En construisant cette voie, la dite compagnie devra la continuer en partant du terminus actuel de Lévis et Kennedee, dans la paroisse de Notre-Dame de Lévis, jusque dans le quartier Notre-Dame de la ville de Lévis, et y construire un dépôt. De là, elle devra traverser le quartier Lauzon, dans la dite ville de Lévis, et les villages Bienville et Lauzon, et se rendre à son profond en ce dernier endroit. — Pourvu que dans le délai de trente jours après la date de la sanction du présent acte, la corporation de la ville de Lévis donne à la compagnie la garantie formelle de payer le surplus de trente mille piastres du coût d'expropriation pour le droit de passage sur le parcours désigné plus haut. — Et autant que la voie traversera la paroisse Notre-Dame de Lévis, les quartiers Notre-Dame et Lauzon dans la ville de Lévis, et les villages Bienville et Lauzon, on suivra la ligne brève visible sur le plan de la compagnie qui devra être déposée comme record au département des travaux publics de la province, jusqu'au point d'intersection avec la ligne rouge qui existe sur le dit plan. — Et à défaut de telle garantie donnée par la corporation de la ville de Lévis, la dite compagnie sera relevée de l'obligation de suivre le tracé en question et d'effectuer le dépôt requis, on aura le droit de se prévaloir des dispositions de la première section du présent acte. — Et en admettant de plus que la dite garantie serait fournie, la dite compagnie sera relevée de l'obligation d'adopter le tracé et de construire le dépôt mentionné sur le plan, et aura le droit, dans le délai d'un an de la date de la sanction du présent acte, de se prévaloir des dispositions de la première section du dit acte, en payant à la corporation de la ville de Lévis, la somme de cinquante mille piastres avant de commencer les travaux de construction.

Cet amendement est adopté et le projet de loi en question est rapporté, lu pour la troisième fois et adopté.

Un certain nombre de projets de loi sont adoptés après avoir été rapportés et lus pour la troisième fois.

Le projet de loi concernant la division du département de l'agriculture et des travaux publics, est lu pour la deuxième fois.

Le projet de loi concernant le barreau de la province de Québec, est examiné de nouveau en comité général, mais n'est pas rapporté définitivement.

LA QUESTION D'IRLANDE.

Dans les districts du sud de l'Irlande, où il y a beaucoup de trouble, l'opinion générale est que, entre l'intervalle qu'il y aura de ce moment à celui qui verra passer le projet de loi des terres, sera un espace de temps critique pour la paix et pour la prospérité de cette partie du pays. Les propriétaires entassent évictions sur évictions dans le but de retirer les arrérages de rentes dont ils craignent beaucoup d'être privés par l'un des amendements les plus importants de Parrell. Les évictions, unies à l'arrestation des principaux chefs ont été la cause des scènes violentes qui ont eu lieu dernièrement à Schull, Skibbereen et ailleurs. On craint beaucoup que le peuple en vienne à prendre des mesures extrêmes ; cette résistance, suivant l'opinion générale, amènera tôt ou tard plus que des émeutes. Il y a beaucoup d'exagération dans les rapports des journaux, au sujet des rentes. Ceci dépend de ce que les journaux anglais et irlandais reçoivent leurs nouvelles des petites villes en Irlande, de correspondants qui aiment généralement à assaisonner de piquant les télégrammes qu'ils envoient.

L'attention des autorités est dirigée vers Limerick, d'où il vient de partir de grandes forces militaires pour Crough, dans le but d'assister aux nombreuses évictions.

Londres, 12 juin. — Des nouvelles de Cork nous apprennent que le peuple du voisinage de Millstreet, comté de Cork, se propose de résister à l'exécution des procédures dans le comté de Kingston. La police à Millstreet dit que la population compte 10,000 têtes, et samedi on a demandé du secours. Deux cents hommes de troupes ont été envoyés de Cork à Millstreet, l'officier a reçu l'ordre de disperser les émeutiers à l'important quel prix. Des brèves seront émanées lundi matin, et l'officier du shérif procédera aux évictions. Il y a un an, presque tous, dans Cork-Ouest, ont refusé de payer leur rentes et alors l'argent a reçu l'ordre préemptoire d'évincer tous ceux qui ne voudraient pas payer et qui étaient cependant capables de le faire.

La Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Le Courrier de Montréal faisait récemment les remarques suivantes au sujet de cette institution :

D'après un aperçu du dernier rapport qui a été publié, nous voyons que le revenu provenant des intérêts seuls a suffi pour payer les pertes par décès, laissant un surplus d'environ de \$50,000. Maintenant, il est de telles sources de revenu sont laissées entre les mains de compagnies étrangères faisant affaires en Canada, il devient évident que les dizaines de millions payés à ces institutions pendant les dernières années ont été autant de capital perdu pour le Canada et à notre détriment.

« Si l'on ajoute à ce que nous venons de dire le danger des relations étrangères, tel qu'il a été démontré dans l'affaire de la dite compagnie d'assurance "Globe Mutual", nous rendons un véritable service à nos concitoyens en recommandant une institution qui est nôtre, et qui offre les meilleures garanties et les plus grands avantages que l'on puisse désirer. Maintenant, sûre de la position, il lui sera comparativement aisé de pousser les affaires avec plus d'aise et de rapidité.

« La certitude de ces faits, jointe à l'habileté reconnue du bureau de direction et au zèle de chaque officier au service de la compagnie, offrent encore de fortes garanties.

M. James Aiken continuera à donner toute son attention aux intérêts de la compagnie, dans la ville de Montréal.

LES PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY. — Avec les changements de température viennent plusieurs maladies qui peuvent être combattues avec avantage par l'onguent et les pilules d'Holloway. On se sert de l'onguent pour frapper à l'extérieur les parties du corps malades et on se sert des pilules à l'intérieur. Ces remèdes sont utiles dans les maladies du foie et de l'estomac. Pour la guérison du mal de jambes, blessures, scrofules, affections scorbutiques, l'onguent produit des résultats surprenants.

DECEs.

En cette ville, à la résidence de son père, hier matin le 17 courant, Marie-Louise Clara-Éstelle, enfant du Dr N. H. Ladouceur, âgée de dix mois.

EMPLOYE L'HUILE LUBRIFIANTE "CASTORINE". — C'est la meilleure huile et la moins coûteuse en Amérique pour les machines, les voitures, les moulins à farine, ainsi que pour les machines à coudre. Elle a pas d'égal pour les cuis de toutes sortes, les chaussures et harnais, etc. ESSAYEZ-LE UNE FOIS ET VOUS N'EN VOUDREZ PLUS D'AUTRES. — Fabriquée par la "Toronto Oil Co." seulement. En vente chez tous les marchands. — 21 et 30 — 1.

Lettres funéraires imprimées
1 heure d'avis à ce bureau.

ANNONCES NOUVELLES.

Pharmacie de Sorel

ÉTABLIE EN 1860.
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE
Drogues fraîches, — Médicines patentées les plus en renom, — Parfumeries Françaises, Anglaises et Américaines, — Savons de toilette de tous les prix.

Assortiment considérable de
Bandages abdominaux et ombilicaux. — Spécialité d'huile d'Olive extra fine pour la table. — Importateurs des célèbres parfums Oriza de la maison L. Legendre de Paris.

Agence de la maison Wilmot de Paris
POUR LA VENTE DE
L'Eau des Brahmes

Fluide végétal. Indien contre l'obésité, reconnue efficace pour diminuer considérablement l'embonpoint.

DEPOT SPECIAL DE
L'Anticholérique du Dr CUVIER

de Lyon, France, le vrai spécifique contre le choléra asiatique, — Dysenterie, — Diarrhées, — Choléra du Pays et les indigestions.

Les soulagés attirent spécialement l'attention des cultivateurs sur le VIOLET DE PARIS

Plus efficace et plus économique que le vert de Paris, pour la destruction de la mouche à puanteur.

A vendre aussi : Glace et Soda à la glace, Graines de toutes sortes, etc., etc.
Le Dr SYLVESTRE pratique à la ville et à la campagne.
Consultation à toute heure.
BRYNEAU & SYLVESTRE
Médicins & Pharmaciens
18 Juin 81

C'est au LION D'OR,
AU N° 591 DE LA RUE STE-CATHERINE, N° 591.
Que se fera la GRANDE VENTE A BON MARCHÉ.

Ce sont toutes des marchandises dans les derniers goûts.

A COMMENCER LUNDI PROCHAIN

Tous sont invités à nous faire visite.
Nous avons trop de Marchandises et il nous faut les vendre.
A COMMENCER LUNDI PROCHAIN A COMMENCER

Chez Lotendro, Arsenault & Cie.

250 pièces Broderies assorties de largeur, de 2 à 50cts la verge.
150 pièces Dentelles pur fil, de 5 à 75cts la verge.
1 lot 50 boîtes Frilling (job) 1 à 25cts la verge.
150 dcs. Des blancs et couleurs 10cts la paire.
75 dcs. Gants Kid (Venise) 50cts la paire.
70 dcs. Gants Fil noir et couleur 10cts la paire.
1 Job-Lot Frange soie ou laine de 5cts à \$1.25 la verge.
1 caisse Mouchoirs en dentelles 20c.
10 dcs. Mouchoirs Soie assortis en couleurs 50cts pièce.
NOUVELLEMENT REÇU :
2 caisses Cachemire noir de 50 à 65c valeur 90cts.

Letendro, Arsenault & Cie

Plumes ! Fleurs ! Rubans !
Pour une belle plume autruche
achat au LION D'OR
Nous avons des plumes de 20c à \$10.00.
Modes ! Modes ! Modes !
Pour un beau Chapeau garni allez
AU LION D'OR.
Nous avons des chapeaux garnis de 50cts à \$12.50.

Nous avons toujours le plus bel assortiment de Fleurs Françaises, nous avons toujours le plus vaste assortiment de Rubans que l'on puisse désirer.

SATINS ! SATINS !!

Demandez à la majorité des Dames de la ville où elles ont acheté leur satin pour garnitures, elles vous répondront au magasin de

LETENDRE, ARSENAULT & Cie.

ENSEIGNE DU LION D'OR.

Tweeds ! Tweeds !!! Tweeds !!! Tweeds !!!
Nous avons le plus bel assortiment de TWEEDS de la ville, aussi nous en vendons beaucoup. Nous nous contentons d'une faible commission.

Demandez à voir nos Tweeds Canadiens.
Demandez à voir nos Tweeds Anglais.
Demandez à voir nos Tweeds Écossais.

Donnez votre ordre pour nos habillements en Tweeds Canadiens de \$10 tout faits.

Rendez-vous au Magasin Populaire de

LETENDRE, ARSENAULT & CIE.

591, Rue Ste-Catherine, 591.

MONTREAL.

1 mai 1881

Paradis!

A LE

Magasin le mieux assorti de SOREL.

Nous avons tout ce qu'il y a de plus nouveau en marchandises d'été, tel que :

ETOFFES À ROBES CREME.

ETOFFES NU NOËES.

DEBEIGES ASSORTIS.

BUNTINS.

ETC., ETC., ETC.,

Parasols doubles et avec Franges.

Sol et Satins nouveaux.

Nous avons dans notre Magasin

nos célèbres CACHEMIRES NOIRS tant admirés par leur beau noir et leur fin tissu.

Nos MERINOS FRANÇAIS ont été achetés dans les meilleures maisons. Nous vous les recommandons.

NOS CREPES SONT ADMIRABLES.

Chacun sait que notre magasin est reconnu comme le meilleur pour les

Marchandises de deuil,

ainsi nous les importons directement d'Europe.

C'est pour cela que nous les vendons à si BON MARCHÉ.

TWEEDS et TRICOTS, dans les derniers patrons. Nous en recevons toutes les semaines.

Notre renommée est faite comme tenant les plus belles MARCHANDISES.

Notre Tailleur est certainement le meilleur de la ville.

NOS INDIENNES,

COTONS,

ETC., ETC., ETC.,

Pour des prix ridicules

Regina cœli.

SONNET DE HENRI ROCHEFORT.

Tu qui n'as frappé le premier anathème!
 Tu qui n'as dans l'ombre et non au jour
 Plus régné par cœur que par ton diadème,
 Mère avec l'innocence, et vierge avec l'amour;

Je t'implore là-haut, comme ici-bas je
 L'aimais;
 Car tu conquies la place au ciel et non
 Car le sang de ton fils fut ton divin baï;
 Et tu pleuras assez pour régner à tout
 Jour.

Te voilà maintenant près du Dieu de
 Lumière;
 Le genre humain courbé t'invoque la
 Première;
 Ton sceptre est de rayons, ta couronne
 Est de fleurs;

Tout s'incline à ton nom, tout s'écroule à
 Ta flamme.
 Tout te chante, ô Marie L., Et pour
 Tant quelle femme.
 Même au prix de la gloire, est brisé
 Douleur?

Discours de M. Gambetta
sur le scrutin de liste.

Messieurs, permettez-moi d'abord de
 remercier mon excellent collègue M. de
 Valbons d'avoir bien voulu me céder son
 tour de parole pour répondre à l'orateur
 distingué qui descend de cette tribune.

Messieurs, si j'entre dans ce débat,
 croyez bien que ce n'est pas pour répondre
 ni à des allusions, ni à des insinuations
 personnelles. Je pense que je n'ai à me
 défendre ni devant la chambre, sans
 distinction de partis, ni devant le pays,
 de visées qui seraient criminelles, si elles
 n'étaient ridicules, qu'en s'est plu à me
 prêter dans cette grave question du
 régime électoral de la démocratie répu-
 blicaine.

Je parle ainsi pour couper
 court à des propos indignes de répu-
 blicains. Quel que soit le mode de
 scrutin que vous adoptiez, que vous
 maintenez la législation existante, si
 vous la croyez bonne et profitable pour
 le pays, ou que revenant au contraire
 à la tradition de vos devanciers, vous
 ramenez le scrutin de liste, si la
 délibération vous éclaire, soyez convain-
 cus que l'homme qui est devant vous se
 gardera de chercher dans des compéti-
 tions électorales ou dans les brigues
 du suffrage universel je ne sais qu'il
 confie, quel antagonisme indignes de
 son parti et indignes de lui-même. (Ap-
 plaudissements.)

J'ai pris à la Constitution de 1875, à
 l'heure difficile où elle était arrachée
 au patriotisme de tous, mais avec regret
 de quelques-uns et aux généreuses
 ardeurs des autres, j'ai pris dis-je
 par trop grande, pour ne pas être le
 plus soucieux et le plus respectueux
 serviteur de cette Constitution que je
 crois, pour le bien du pays, devoir
 défendre, dans toutes ses parties, même
 contre des révisions que je considère
 comme prématurées. (Très bien! très
 bien!)

Par conséquent, loin de moi, mes-
 sieurs, la pensée de chercher, par des
 élections qu'on a osé qualifier de plébis-
 citaires, à mettre en échec, à atténuer,
 dans une mesure quelconque l'autorité
 et le prestige du pouvoir exécutif qui est
 le représentant du pays tout entier,
 qui, jusqu'à l'heure marquée par la loi,
 doit pouvoir s'épanouir dans tout son
 prestige et dans toute son autorité. (Ap-
 plaudissements.)

Cela dit, je n'entre pas dans le dé-
 bat pour faire un discours d'apparat:
 je demande à mes collègues de me per-
 mettre d'y intervenir au fur et à mesure
 que les nécessités s'imposent à ma
 conscience.

Je viens, en ce moment, répondre aux
 arguments que développait tout à l'heure
 mon ami et mon collègue, M. Roger, un
 collègue que nous avons rencontré récem-
 ment, et qui prouve par lui-même, je le
 dis en passant, qu'en effet le scrutin
 d'arrondissement peut avoir souvent la
 main heureuse.

Mais qu'il me permette de lui dire
 que j'ai été, les exemples qu'il a em-
 pruntés, soit au passé de 1848, soit au
 passé plus récent de l'Assemblée natio-
 nale de Versailles, ne lui sont pas aussi
 familiers qu'à moi-même, qu'il se pour-
 rait bien que, précisément en invoquant
 ces précédents, il eût fourni l'argument
 décisif pour le rétablissement du scrutin
 de liste.

Je laisse de côté 1848; l'Assemblée
 constituante de cette époque est au-dessus
 de toutes les attaques et de toutes les
 critiques, qu'il s'agisse de son esprit ou
 de son cœur. Le cœur des Assemblées,
 tout le monde en est juge, mais l'éclat
 du talent, le prestige des caractères?..
 Quel est donc le talent, le génie, l'hon-
 neur?

me politique illustre qui ne siègeait pas
 dans l'Assemblée de 1848, à part M.
 Guizot?.. Je les y vois tous. (Très
 bien! très bien!)

Leur politique appartenait aux disputes
 de hommes, mais non l'ascendant de
 leur esprit, de leur autorité. Je crois
 que, depuis la convention, l'Assemblée
 de 1848 est la plus grande Assemblée
 qu'ait eue la France.

Quand à celle de 1849, il ne faut pas
 oublier qu'elle est sortie d'un scrutin de
 liste tout à fait spécial, d'un scrutin de
 liste sans majorité absolue, qui n'impor-
 tait pas même la nécessité de réunir le
 quart des électeurs inscrits, d'un scrutin
 de liste, par conséquent, qui n'a rien de
 commun avec celui que nous vous pro-
 posons. (C'est vrai! c'est vrai!)

Au milieu des ardeurs et aussi des
 malheurs qui avaient signalé le retour
 de la république parmi nous il y avait
 eu, messieurs, — et malheureusement, on
 en voit encore aujourd'hui, mais à des
 degrés moindres, — des divisions dou-
 teuses dans le parti républicain, et com-
 me il y avait deux listes, d'une part, une
 liste modérée, ou dite telle, car elle ne
 l'était pas toujours, et d'autre part, une
 liste avancée ou dite telle, et qu'on n'exi-
 geait pas la majorité absolue au premier
 tour de scrutin, d'autres plus avisés
 glissaient des listes intermédiaires de
 candidats qui ont été élus représentants,
 et qui ont conduit le pays, par une série
 de votes, et de fautes, à la dictature.

A continuer.

LES PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY.
 Avec les changements de
 température viennent plusieurs maladies
 qui peuvent être combattues avec avan-
 tage par l'usage des pilules d'Holloway.
 On se sert de l'onguent pour l'usage
 l'extérieur les parties du corps malades
 et on se sert des pilules à l'intérieur.
 Ces remèdes sont utiles dans les maladies
 du foie et de la vessie. Pour la guérison
 du mal de jambes, blessures, scrofules,
 affections scrofuleuses, l'onguent produit
 des résultats remarquables.

LES PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY.
 Avec les changements de
 température viennent plusieurs maladies
 qui peuvent être combattues avec avan-
 tage par l'usage des pilules d'Holloway.
 On se sert de l'onguent pour l'usage
 l'extérieur les parties du corps malades
 et on se sert des pilules à l'intérieur.
 Ces remèdes sont utiles dans les maladies
 du foie et de la vessie. Pour la guérison
 du mal de jambes, blessures, scrofules,
 affections scrofuleuses, l'onguent produit
 des résultats remarquables.

LES PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY.
 Avec les changements de
 température viennent plusieurs maladies
 qui peuvent être combattues avec avan-
 tage par l'usage des pilules d'Holloway.
 On se sert de l'onguent pour l'usage
 l'extérieur les parties du corps malades
 et on se sert des pilules à l'intérieur.
 Ces remèdes sont utiles dans les maladies
 du foie et de la vessie. Pour la guérison
 du mal de jambes, blessures, scrofules,
 affections scrofuleuses, l'onguent produit
 des résultats remarquables.

LES PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY.
 Avec les changements de
 température viennent plusieurs maladies
 qui peuvent être combattues avec avan-
 tage par l'usage des pilules d'Holloway.
 On se sert de l'onguent pour l'usage
 l'extérieur les parties du corps malades
 et on se sert des pilules à l'intérieur.
 Ces remèdes sont utiles dans les maladies
 du foie et de la vessie. Pour la guérison
 du mal de jambes, blessures, scrofules,
 affections scrofuleuses, l'onguent produit
 des résultats remarquables.

LES PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY.
 Avec les changements de
 température viennent plusieurs maladies
 qui peuvent être combattues avec avan-
 tage par l'usage des pilules d'Holloway.
 On se sert de l'onguent pour l'usage
 l'extérieur les parties du corps malades
 et on se sert des pilules à l'intérieur.
 Ces remèdes sont utiles dans les maladies
 du foie et de la vessie. Pour la guérison
 du mal de jambes, blessures, scrofules,
 affections scrofuleuses, l'onguent produit
 des résultats remarquables.

LES PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY.
 Avec les changements de
 température viennent plusieurs maladies
 qui peuvent être combattues avec avan-
 tage par l'usage des pilules d'Holloway.
 On se sert de l'onguent pour l'usage
 l'extérieur les parties du corps malades
 et on se sert des pilules à l'intérieur.
 Ces remèdes sont utiles dans les maladies
 du foie et de la vessie. Pour la guérison
 du mal de jambes, blessures, scrofules,
 affections scrofuleuses, l'onguent produit
 des résultats remarquables.

LES PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY.
 Avec les changements de
 température viennent plusieurs maladies
 qui peuvent être combattues avec avan-
 tage par l'usage des pilules d'Holloway.
 On se sert de l'onguent pour l'usage
 l'extérieur les parties du corps malades
 et on se sert des pilules à l'intérieur.
 Ces remèdes sont utiles dans les maladies
 du foie et de la vessie. Pour la guérison
 du mal de jambes, blessures, scrofules,
 affections scrofuleuses, l'onguent produit
 des résultats remarquables.

LES PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY.
 Avec les changements de
 température viennent plusieurs maladies
 qui peuvent être combattues avec avan-
 tage par l'usage des pilules d'Holloway.
 On se sert de l'onguent pour l'usage
 l'extérieur les parties du corps malades
 et on se sert des pilules à l'intérieur.
 Ces remèdes sont utiles dans les maladies
 du foie et de la vessie. Pour la guérison
 du mal de jambes, blessures, scrofules,
 affections scrofuleuses, l'onguent produit
 des résultats remarquables.

Succès sans pareil !

J. A. GERMAIN,

25 - RUE DU ROI - 25, SOREL.

Est heureux de constater que le public reconnaît et apprécie de plus en plus les efforts qu'il fait pour servir tout le monde et toujours au

Plus bas prix possible.

Aussi on connaît son augmentation d'une manière sans pareil
 Les assés clients reviennent et en achètent de nouveaux
 Ses ventes de printemps sont doubles de celles de l'année dernière !
 Ne voyez-vous pas la meilleure preuve de sa haute réputation qui va tou-
 jours s'accroissant ?

GOUTEZ A ENVOURAGER CEUX QUI LE MERITE : c'est votre intérêt !

SI VOUS AVEZ BESOIN DE

Marchandises-Sèches de première qualité,

VOICI L'ADRESSE :

25, RUE DU ROI, 25.

Vous y trouverez un stock considérable de CASIMIRS, TWEEDS, DRAPS
 ETROFFES A ROBES, COTONS, etc. etc. ses Marchandises de détail sont dis-
 tinctes et il en fait une spécialité.
 Vous admirerez en même temps son assortiment de marchandises FANCY
 si variées et si complètes.

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

N. B. — Le soussigné profite de l'occasion pour annoncer à ses fidèles pratiques
 de la campagne qu'il a part d'acheter chez lui : à x mêmes prix multipliés
 par 2, il leur accordera, par-dessus le marché, une remise libérale sur
 les achats argent comptant.

J. A. GERMAIN,

Porte voisine de Wm LUNAN & FILS.

1 mai 80 — 1a

Grande Catastrophe !!

Pas de perte de vie à enregistrer heureusement

Les Mers du Magasin Populaire

D'ALFRED FRANCOEUR

Viennent de s'écrouler sous la main de plusieurs ouvriers habiles, qui ont su en

profiter pour faire de ce magasin un des plus coquets de la ville.
 Que tous ceux qui aiment le progrès se rendent à ce magasin au plus tôt
 à la vue de son agrandissement et des changements qu'on y a fait subir, ils ne
 pourront en croire leurs yeux. Mais ce qui les jetera le plus dans l'étonnement,
 c'est sans contredit la réduction qu'on remarquera dans les prix de tous les articles
 offerts en vente.

Les capitaines des différents bâtiments aux ordres du Héros sont spéciale-
 ment invités à venir sans faute examiner la qualité des effets, et constater le bas
 prix auquel ils sont vendus; ces Messieurs, après une courte revue, se convain-
 cront par eux-mêmes de ces deux faits importants : 1o. Qu'ils seront servis le
 plus promptement possible et de la manière la plus agréable; 2o. Qu'ils paieront
 moins cher que partout ailleurs.

Les effets suivants, tous de première choix; sont constamment à la disposition
 des pratiques et des acheteurs en général

Liqueurs de toutes sortes.

GRAISSE, FLEUR,

FLEUR AVOINE, CASSONADE,

RIZ, RAISIN, THE, CAFE,

SEL, SAVON, HUILE DE CHARBON,

HARENG ET MORUE, SAUMON No. 1, Etc. Etc.

Ne manquez pas de vous rendre en foule au magasin si bien connu par

son enseigne aux COULEURS PAPALES, et tenu par

ALFRED FRANCOEUR,

A L'ENCOUDURE DES RUES

Phipps & Provost.

Sorel, 16 Mars 81 — 3m

Une Industrie nouvelle à Sorel.

A LA MANUFACTURE DE

Portes et Chassis

DE M. THÉRIAULT.

Près de l'établissement de MM. BEAUCHEMIN & FILS.

M. P. THÉRIAULT fabrique des Planches à laver sur un système
 nouveau, préférables aux anciennes, ainsi que des cadres de Miroirs et d'Images
 de goût, des cadres de cartes de Température, dorés, depuis 10cts à 25cts
 des cadres de façon nouvelles, de toutes grandeurs. Des moulins à beurre
 des plus perfectionnés fabriquant le beurre dans 5 à 10 minutes de temps, ces
 moulins sont garantis de donner pleine et entière satisfaction. A vendre en
 gros et en détail. Réduction libérale faite aux marchands.

P. THÉRIAULT.

No. 133, Rue du Roi — SOREL.

19 Mars 81 — 3m

ASTHME Catarrhe, oppression,

général, guéris par les tubes

LEVASSEUR.

Dépôt Central du Dr LAVASSEUR, pharmacien-chimiste de 1ère classe

23 rue de la Monnaie, PARIS. Dépôt à Montréal chez MM. Laviolette et Nelson.

1er mars 81 — 1a

HOTEL CANADA

TENU PAR

J. B. ARCHAMBAULT,

ANCIENNE PLACE DE

M. A. GUNDLACK,

Rue Queen, No. 11.

SOREL.

— xox —

Cette bâtisse immense contient plu-
 sieurs salles de réception les salons les
 plus riches, un grand nombre de cham-
 bres meubles avec luxe.

La plus grande propreté règne partout :

Les Vins, Liqueurs et Cigares

sont des plus recherchés.

PRIX MODERES.

Les dévotion sont grandes, chaudes et

bien tenues.

M. J. B. ARCHAMBAULT, si

bien connu du public, tout en remerciant

ses amis de leur encouragement, espère

qu'ils continueront comme par le passé à

lui assister leur patronage.

J. B. ARCHAMBAULT.

Sorel 11 Juin, 81 — 6m.

Plâtre de la meilleure mine

du CAP BRETON, ma-

nufacturé à St. Georges, à vendre en

gros et en détail.

PIERRE CORMIER.

St-Ors, 18 mai 81 — 3m

Gazette de Sorel.

Modèles nouvelles

M. J. DOHERTY,

A L'ENSEIGNE DE LA

Grosse Bott

J AUNE.

PRES DU MARCHE

Porte voisine de M. HARDY Libraire.

On y trouvera un assortiment complet de

chaussures de printemps et d'été

Ayant acheté son stock pour argent

comptant, il peut vendre à des prix ex-
 cessivement bas.

Venez voir et vous serez satisfaits.

M. J. DOHERTY

1 juillet 1880. — u.

CONSUMPTION

POSITIVEMENT GUERIE.

Tous ceux qui souffrent de cette ma-
 ladie et désirent en réchapper devraient
 essayer les célèbres Poudres du
 Dr KISSNER pour la consommation.

C'est la seule préparation connue
 qui puisse guérir de la Consommation
 et d'aucune affection du Gorge
 et des Poudres de lait, nous y
 avons une telle confiance et nous déci-
 dons tellement nous convaincre qu'il
 n'y a pas de blague, nous en expé-
 rimentons à tout malade, par la
 maille, gratis de port, une boîte à titre
 d'essai. Nous ne voulons pas de votre
 argent jusqu'à ce que vous soyez par-
 faitement convaincus. Si vous ne le
 pouvez pas être, ne perdez pas de
 temps, mais faites l'expérience de ces
 Poudres, qui vous guériront sûre-
 ment.

Prix : grande boîte \$3 expédiée par la

maille sur tout endroit des Etats-Unis ou

du Canada, sur réception du prix.

S'adresser à

ASH & ROBBINS.

360, Fulton St. Brooklyn, N. Y.

2 mars 81 — 1a.

Aux annonceurs

LISTE CHOMIE DE JOURNAUX LOCAUX

DE GEO. ROWELL & Co.

Un homme qui dépense plus de

\$5,000 en annonces et qui

en a placé seulement \$50 sur

cette liste, écrit ceci : " Votre

liste m'a mieux payé

l'an dernier que toutes mes au-

tres annonces "

Ce n'est pas une liste coopérative, ni

une liste de bons prix, c'est une liste

de bons prix.

Les journaux sont ce qu'il faut de la ca-
 talogue. Ceux dont le nom paraît en

GRANDES MANUSCULES sont toujours

les meilleurs, en Canada, les journaux
 de l'endroit. La liste indique lapopulation de chaque ville et la circu-
 lation de chaque journal. Le tarif des an-
 nonces équivaut à peine au cinquièmede celui des autres. Pour un seul Etat,
 les taux varient de \$4 à \$80. Un pou-
 ce pendant un mois pour toute la listecoûte \$25, tandis qu'aux prix réguliers
 ça coûterait \$2,900.14. Cette liste com-
 prend 952 journaux dont 187 quotidienset 765 hebdomadaires, se distribuent en 2-4
 cents et villes dont 26 capitales d'Etat. 303
 places d'une population de plus de 5,000habitants et 468 chefs-lieux de comté. Deman-
 der exemplaire et autres renseignements à

Geo. P. ROWELL & Co.

10, Spruce St. New-York.

27 Oct. 80 — u.

Compagnie d'Assurance

DITE "CANADA LIFE."

TABLE EN 1847.

Capital, \$5,000, 00

Revenu Annuel, \$850,000

Cette Compagnie est la plus avan-
 tageuse et la mieux assise de la Puissance.D'après le rapport du gouverne-
 ment, on verra que le "CANADALIFE" est depuis 33 ans que tous
 ses placements sont les plus surs et que
 c'est l'Assurance qui offre le plus de

garantie.

Elle fait d'ailleurs plus d'affaires que
 tout autre compagnie au Canada et offre
 un avantage unique par ses profits et
 par ses taux modérés.Les chiffres suivants ont trait aux
 compagnies canadiennes opérant en vertu
 d'un permis du Gouvernement :

REVENU :

CANADA \$855,856 36

Confédération 183,674 72

Sun Mutual 128,973 45

Ontario Mutual 72,184 95

Mutual 35,802 40

Citizens 35,053 70

Proportion de la dépense avec le revenu

CANADA 14 27

Ontario Mutual 22 42

Confédération 25 46

Sun Mutual 31 67

Citizens 37 48

Mutual 38 63

Ces chiffres donnent une assez juste

idée des bénéfices que ces compagnies

ont en mesure de déclarer.

R. POWNALL, Secrétaire, P. Q.

P. LAFERRIERE, Inspecteur des

agences, P. Q.

LOUIS MORASSE,

Agent pour Sorel et le district.

20 mai 1881. — 6m.

AVIS AUX COMMERÇANTS.

Etablissement Avantageux.

Le soussigné désire se retirer de son

commerce actuel pour faire le commerce

de bois et de charbon offre à vendre son

stock de bois et de charbon, qui, quoique